

[COMMUNIQUE DE PRESSE] Vente de SFR : la CFDT exige l'ouverture immédiate de négociations sociales.

Altice France et le « consortium » constitué de Bouygues Telecom, Free-Iliad et Orange ont annoncé ce matin, à 8h00, être entrés en négociations exclusives après avoir trouvé un accord sur le prix de cession de SFR, pour un montant de 20,35 milliards d'euros.

Cette annonce marque une étape décisive dans la recomposition du secteur des télécommunications en France. Derrière cette opération présentée comme industrielle et stratégique, la CFDT rappelle une réalité incontournable : ce sont des milliers d'emplois qui sont directement et indirectement concernés.

Le projet de reprise repose sur un partage des activités, des clients et des infrastructures entre les opérateurs. Une telle logique de découpage entraînera mécaniquement des doublons, des mutualisations et des réorganisations profondes. Dans un secteur déjà marqué par des restructurations, des délocalisations et une pression constante sur l'emploi, ce scénario fait peser un risque réel d'une nouvelle onde de choc sociale.

Bien que cette opération s'autoproclame « socialement responsable », la CFDT réaffirme l'urgence d'ouvrir une négociation avec l'ensemble des acteurs du projet et les organisations syndicales afin de poser un cadre social fort, protecteur et négocié. Ce cadre devra prendre en compte l'ensemble des salariés concernés, y compris ceux des filiales techniques comme Altice Technical Services, qui ne sont pas intégrées dans le périmètre de reprise alors même que leur activité dépend quasi exclusivement de SFR.

Comme l'a rappelé Marylise Léon, secrétaire générale de la CFDT, lors de la conférence de presse du 4 mars 2026, la CFDT, première organisation syndicale de la branche des télécommunications, demande des garanties d'emploi et des dispositifs d'accompagnement équitables pour tous les salariés, quel que soit leur entreprise d'origine ou leur future entreprise d'accueil.

Dans ce contexte, la CFDT considère que la phase de négociation exclusive ne peut pas être uniquement financière. Elle doit impérativement s'accompagner d'une négociation sociale à la hauteur des enjeux, incluant des engagements clairs sur l'emploi, l'absence de licenciements contraints, la protection des filiales et des sous-traitants, ainsi que la réinternalisation d'activités aujourd'hui délocalisées.

Dans un secteur aussi fortement régulé, l'État ne peut pas se tenir à distance. Organisateur du marché et premier actionnaire d'Orange, il porte une responsabilité particulière.

La CFDT insiste sur la nécessité de parvenir à un accord social ambitieux qui rende cette opération réellement « socialement responsable » avant toute validation par les autorités de régulation.

Première organisation syndicale du secteur et seule représentative dans les quatre opérateurs, la CFDT continuera à agir pour que cette opération ne se fasse pas au détriment des salariés, des compétences et des territoires. L'évolution du secteur des télécommunications ne peut pas se faire contre l'emploi.

négociateur
Infos pratiques

Suivez-nous sur les réseaux !

Bluesky [S3C CFDT TELECOMS PRESTATAIRES](#)

Facebook [S3C Télécoms prestataires IDF](#)

insta [s3telecomsprestatairesidf](#)

Linkedin [S3C Télécoms Prestataires IDF](#)

Threads [s3telecomsprestatairesidf](#)

Tiktok [S3CTélécomsPrestatairesIDF](#)

Documents

[Vente de SFR – la CFDT exige l’ouverture immédiate de négociations sociales](#)